

Votre enfant est inscrit dans notre établissement pour la rentrée prochaine. Veuillez trouver, ci-après, les informations sur la facturation, les modes de règlement, les conditions particulières et les tarifs annuels.

**Ce document est à conserver et à lire attentivement.**

## 1. La facturation

<b>PERIODE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Septembre à Décembre</li> <li>- Janvier à Mars</li> <li>- Avril à Juin</li> </ul>	}	= 10 mois
<b>SEPTEMBRE</b>	Une <b>facture annuelle</b> vous sera adressée fin Septembre pour la mise en place d'un échéancier (sans déduction des Bourses)		
<b>DECEMBRE</b>	Une <b>facture de régularisation annuelle</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déduction des Bourses selon notification</li> <li>- Facturation des pochettes photos <b>12 € (facultatif)</b></li> </ul>		
<b>JUIN</b>	Une facture de régularisation finale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déduction des absences justifiées de plus de 2 semaines consécutives pour la restauration uniquement</li> <li>- Régularisations diverses</li> </ul>		

## 2. Les modes de règlement

- Le **prélèvement automatique mensuel au 5 du mois** à compter du mois d'Octobre au mois de Juillet (mode à privilégier). **ⓘ La procédure de prélèvement sera annulée suite à 3 rejets bancaires**
- Le **règlement par chèque trimestriel** (au 10/12, 10/03, 10/06)

**En fin d'année scolaire, tous les dossiers non soldés seront transmis à notre service contentieux « Atlantic Contentieux-PONTIVY ».**

## 3. Les conditions particulières

### La contribution et frais fixes des familles :

**Contribution** : participation pour prise en charge des frais non subventionnés par l'état,

- Elle ne peut faire l'objet d'aucune réduction pour absence.
- Tout mois commencé est entièrement dû.
- Les réductions accordées sont :
  - - 90 € pour tout enfant de personnel de l'enseignement catholique (attestation à fournir à la rentrée).
  - - 10 % de réduction sur la contribution à compter du 2<sup>ème</sup> enfant scolarisé.

### Les frais de restauration :

- Le forfait annuel de la demi-pension tient compte des jours fériés, des journées pédagogiques, des stages.
- Remboursement des repas dans le cas d'une absence justifiée par un certificat médical **d'au moins 2 semaines consécutives**.
- Repas occasionnel : ticket repas à 5,30 €

### Les frais d'hébergement :

- Le forfait annuel de la pension tient compte des jours fériés, des journées pédagogiques, des stages.
- **Aucun remboursement** en cas d'absence (chambre individuelle et privée)

**Le choix du régime se fait pour l'année entière.** Pour motif exceptionnel : Il est possible de changer de **statut ou de jour de restauration pour le trimestre** par courrier adressé à la vie scolaire. (Une facture de régularisation sera émise dans le mois suivant)

Tout **départ** de l'établissement en cours d'année devra être **justifié par courrier** auprès de la Direction et fera l'objet d'une facture de régularisation.

## 4. Les tarifs annuels

### EXTERNE :

Classe	Contribution
4 <sup>ème</sup>	560,00 €
3 <sup>ème</sup>	560,00 €

### DP4 = DEMI-PENSION 4 repas midi hebdo (lundi, mardi, jeudi, vendredi\*)

\*Pour les 3<sup>èmes</sup> sans les vendredis du 03/09/18 au 20/01/19.

Classe	Contribution	4 repas	Total
4 <sup>ème</sup>	560,00 €	632,40 €	1 192,40 €
3 <sup>ème</sup>	560,00 €	550,80 €	1 110,80 €

### DP5 = DEMI-PENSION 5 repas midi hebdo (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi\*)

\*Pour les 3<sup>èmes</sup> sans les vendredis du 03/09/18 au 20/01/19.

Classe	Contribution	5 repas	Total
4 <sup>ème</sup>	560,00 €	785,40 €	1 345,40 €
3 <sup>ème</sup>	560,00 €	703,80 €	1 263,80 €

### P3 = 3 goûters, 3 repas soir, 3 nuits, 3 petits-déjeuners (lundi, mardi, jeudi\*)

\*Pour les 3<sup>èmes</sup> sans les jeudis soir du 03/09/18 au 20/01/19.

### + DP4 = 4 repas midi hebdo (lundi, mardi, jeudi, vendredi\*)

\*Pour les 3<sup>èmes</sup> sans les vendredis su 03/09/18 au 20/01/19.

Classe	Contribution	4 repas	3 nuits	Total
4 <sup>ème</sup>	560,00 €	632,40 €	937,30 €	2 129,70 €
3 <sup>ème</sup>	560,00 €	550,80 €	772,50 €	1 883,30 €

### P4 = PENSION 4 goûters, 4 repas soir, 4 nuits, 4 petits-déjeuners (lundi, mardi, mercredi, jeudi\*)

\*Pour les 3<sup>èmes</sup> sans les jeudis soir du 03/09/18 au 20/01/19.

### + DP5 = 5 repas midi hebdo (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi\*)

\*Pour les 3<sup>èmes</sup> sans les vendredis du 03/09/18 au 20/01/19.

Classe	Contribution	5 repas	4 nuits	Total
4 <sup>ème</sup>	560,00 €	785,40 €	1 236,00 €	2 581,40 €
3 <sup>ème</sup>	560,00 €	703,80 €	1 071,20 €	2 335,00 €

**Ce document est à compléter et à transmettre à l'établissement**

**Engagement**

Nom de l'élève :

Prénom(s) :

Classe : .....

**Choix du régime : (à cocher)**

**Repas Midi** :     Lundi  mardi  mercredi  Jeudi  vendredi = Nombre repas =.....

**Nuits** :         Lundi  mardi  mercredi  Jeudi = Nombre de nuits =.....

**EXTERNE**

**DEMI-PENSIONNAIRE**

**PENSIONNAIRE**

↪  ½ pensionnaire **4 repas (DP4)**  
(3<sup>ème</sup> : 3 repas du 03/9 au 20/01/19)

↪  pensionnaire **3 nuits (P3) + 4 repas midi (DP4)**  
(3<sup>ème</sup> : 2 nuits du 03/9/18 au 20/01/19) + (3 repas du 03/9 au 20/01/19)

↪  ½ pensionnaire **5 repas (DP5)**  
(3<sup>ème</sup> : 4 repas du 03/9 au 20/01/19)

↪  pensionnaire **4 nuits (P4) + 5 repas midi (DP5)**  
(3<sup>ème</sup> : 2 nuits du 03/9/18 au 20/01/19) + (3 repas du 03/9 au 20/01/19)

**Je soussigné(e) : (le payeur)**

Nom :

Prénom(s) :

Adresse : .....

..... Tél : .....

**Avoir pris connaissance du règlement financier, du coût des frais de scolarité et m'engage à les respecter,**

**Mode de règlement**

Le **prélèvement automatique mensuel** au 5 du mois à compter du mois d'Octobre au mois de Juillet (mode à privilégier). **ⓘ La procédure de prélèvement sera annulée suite à 3 rejets bancaires**

Le **règlement par chèque trimestriel** (au 10/12, 10/03, 10/06)

**En fin d'année scolaire, tous les dossiers non soldés seront transmis à notre service contentieux « Atlantic Contentieux- PONTIVY ».**

↪ **Compléter le mandat de prélèvement au verso et joindre un IBAN**

Signature du payeur :

# MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **AGROTECH** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **AGROTECH**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Votre Nom

Nom du débiteur(s)

Votre adresse

Numéro et nom de la rue

Code postal et Ville

France

Pays

Les coordonnées de votre compte

Numéro international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

AGROTECH

Nom du créancier

Identifiant du créancier (ICS)

LYCEE DU CLEUSMEUR

Numéro et nom de la rue

29260 LESNEVEN

Code postal et Ville

France

Pays

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à

Lieu

Date

Signature(s)

Veillez signer ici

Prrière de joindre un RIB avec IBAN/BIC à ce document

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.